

Arrêté fédéral V concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2014

du 3 décembre 2013

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 21 août 2013¹,
arrête:

Art. 1

Le budget de la Régie fédérale des alcools pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, qui comprend:

- a. le budget du compte de résultats prévoyant
 - 305 421 000 francs de revenus,
 - 37 474 000 francs de charges,soit un bénéfice net de 267 947 000 francs, et

- b. des investissements pour un montant de 5 061 000 francs,

est approuvé.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil des Etats, 26 novembre 2013

Le président: Hannes Germann
La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 3 décembre 2013

Le président: Ruedi Lustenberger
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

¹ Non publié dans la FF.

